

# Construction d'une nouvelle déchetterie à Aizenay

Lieu d'implantation : ZA Espace Vie Atlantique Nord  
Avant-projet – réunion du 28/02/2022

**Vie et** communauté  
de communes  
**Boulogne**



Dans le cadre de la stratégie d'organisation du service de déchetteries, la Communauté de Commune Vie et Boulogne (CCVB) a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle installation à Aizenay, en remplacement de la déchetterie existante.

La CCVB a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération au groupement composé de :

- ARTELIA, BE spécialisé en VRD et environnement, basé à Saint-Hilaire-de-Riez (85)
- INSO, Marie Chappat, architecte DPLG, basée à Cholet (49).

Le présent document constitue le document de synthèse de la **phase Avant-projet** pour la définition de ce nouvel équipement.

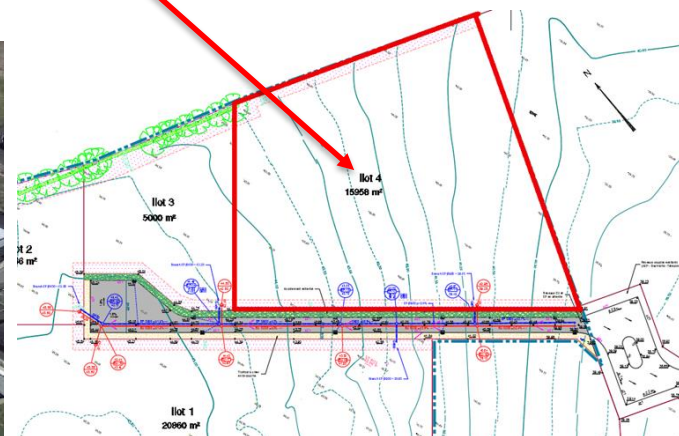
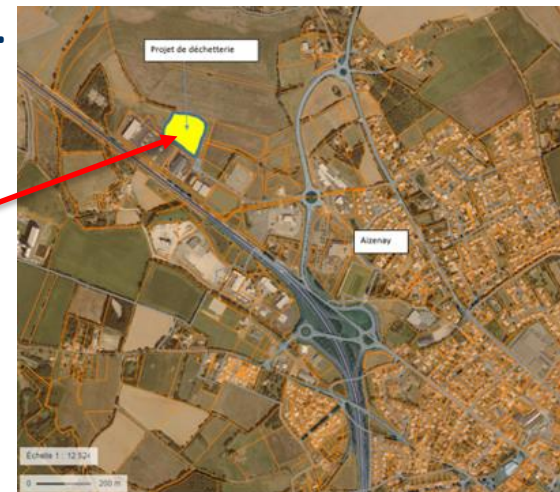
- **Rappels :**
  - site et programme d'opération
  - procédures et réglementations
  - caractéristiques et contraintes de site
  - principes d'aménagement
- **Avant-projet :**
  - plans :
    - plan masse
    - plans des locaux
    - visuels 3D
  - Évaluation du coût des travaux
- **Planning prévisionnel d'opération**

# Rappel : site et programme d'opération

Le site d'implantation de la future déchetterie se situe en entrée Nord-Ouest de la commune d'Aizenay, le long de la RD948, dans une zone dédiée aux activités industrielles, sur un terrain d'une emprise d'environ 16 000m<sup>2</sup>.



Zone d'étude retenue pour l'implantation de la future déchetterie



## PROGRAMME DE TRAVAUX:

Le programme d'équipement validé à l'issue de la phase esquisse comprend :

▪ **Locaux :**

- un local d'exploitation : bureau accueil et locaux des agents,
- un local de collecte des DDS,
- un local de collecte des D3E,
- un préau pour stockage des huiles,
- un second préau pour d'autres filières ultérieures éventuelles,
- un local réemploi,
- un local garage pour rangement d'un engin d'exploitation (gerbage des gravats/déchets verts).

▪ **10 quais pour filières en bennes**

▪ **Plateformes :**

- Casiers de collecte des gravats, déchets verts et souches
- Plateformes de stockage et broyage des déchets verts

▪ **Dispositif de vidéo surveillance**

▪ **Dispositif de contrôle d'accès.**

Filière	quais prévus au programme initial	Nombre de bennes validé suite réunion de démarrage
Tout venant	2 bennes	2 bennes
Carton en VRAC	1 benne	1 benne
Ferraille	1 benne	1 benne
Bois	1 benne	1 benne
Mobiliers (DEA)	1 benne	2 bennes
Plastiques rigides	1 benne	1 benne
Autre éventuelle filière future		2 bennes
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 bennes à minima</b>	<b>10 quais pour bennes</b>



## Au titre du code l'environnement :

- Réglementation ICPE :**

Dossier ICPE à déposer, avec statut visé au **niveau Enregistrement** (cf tableau ci-contre).

=> **Dossier PC à établir et déposer après validation de l'AVP par la CCVB.**

- Réglementation étude d'impact :**

le dossier d'enregistrement fera office de demande d'examen au cas par cas, à l'issue de laquelle l'Autorité

Environnementale pourrait exiger une étude d'impact => peu probable dans notre cas.

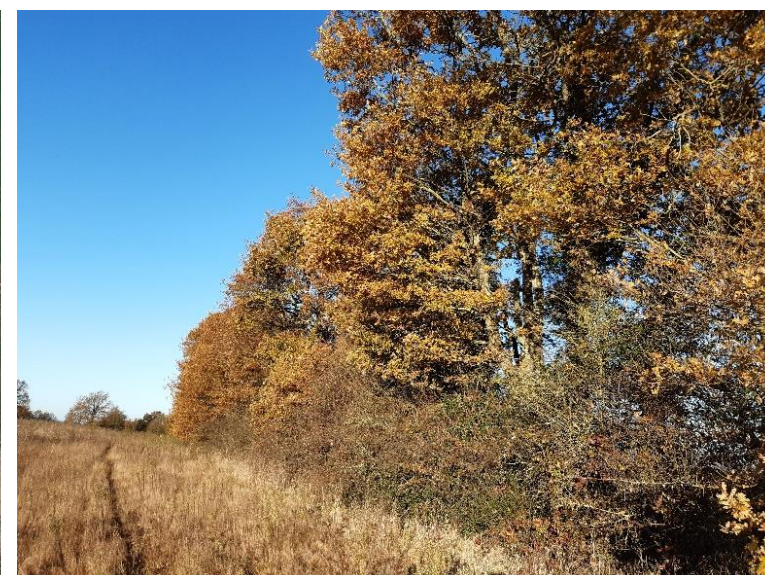
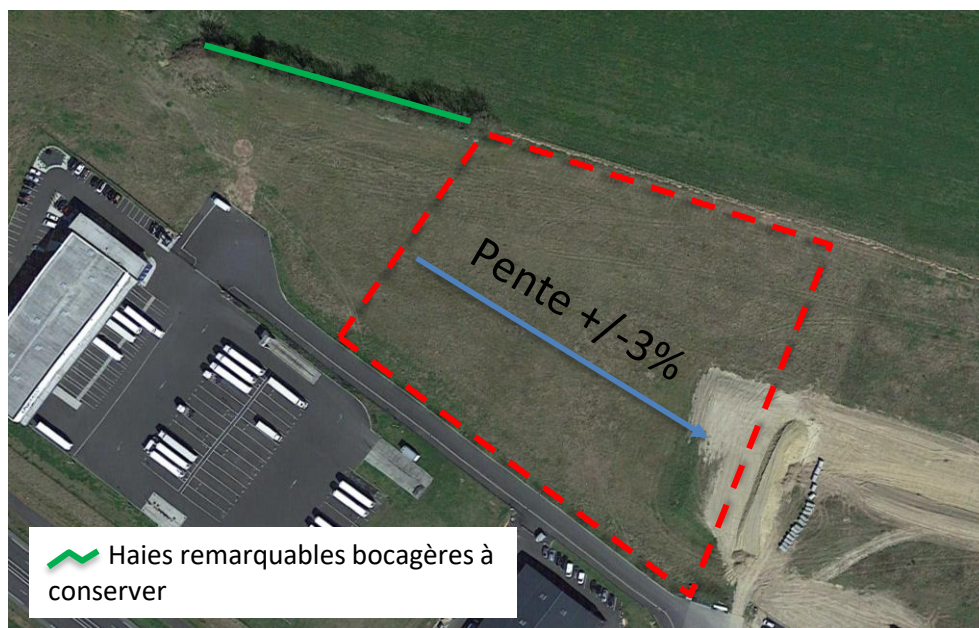
- Réglementation Loi sur l'eau :**

Dossier déjà couvert par le dossier Loi sur l'Eau existant à l'échelle de la zone d'activités.

NOMENCLATURE ICPE EN VIGUEUR				
RUBRIQUE CONCERNEE	INTITULE	REGIME CORRESPONDANT	RAYON D'AFFICHAGE	REGIME CONCERNE PAR L'INSTALLATION
2710	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 :  1. Dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 tonnes b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes  2. Dans le cas de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m³ b) Supérieur ou égal à 100 m³ et inférieur à 300 m³	Autorisation Déclaration	1 km -	Autorisation
		Enregistrement Déclaration	- -	Enregistrement
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.:  La quantité de déchets traités étant :  1. Supérieure ou égale à 10 t/j 2. Inférieure à 10 t/j	Autorisation Déclaration	2 km -	Déclaration
Bilan de la procédure : ENREGISTREMENT				

## Enjeux environnementaux

- Pas de voisinage direct d'habitations,
- Absence de zone humide,
- Présence d'une haie au Nord-Ouest avec des arbres accueillant des espèces protégées, haie à ne pas impacter.
- Nature des sols : Etudes géotechniques en cours, pas de risque à priori encouru en termes de pollution de sol.



8

## Topographie

- Pente Ouest/Est d'environ 3% (dénivelée de 4m sur le terrain)

## Réseaux :

Réseau concerné	Présent ou non	Commentaires/observations
Eaux usées	oui	Site raccordable gravitairement sur réseau collectif d'assainissement existant dans la ZA.
Eaux pluviales	oui	<ul style="list-style-type: none"><li>- Raccordement exutoire sur les réseaux existants de la zone d'activités,</li><li>- Gestion quantitative : bassin existant gérant toute la ZA, donc pas d'obligation à l'échelle du projet,</li><li>- Gestion qualitative : obligation par la réglementation ICPE de disposer d'une rétention à la parcelle d'une capacité de 120m<sup>3</sup> pour cantonnement des éventuelles pollutions accidentelles.</li></ul>
Eau potable et protection incendie	oui	<b>Demande de branchement d'eau à effectuer par la CCVB</b> auprès de l'exploitant du réseau. Défense incendie du site assurée par les équipements existants de la zone (donnée validée par les services du SDIS).
Téléphone	oui	<b>Demande de branchement téléphonique à effectuer par la CCVB</b> auprès d'Orange.
Electricité	oui	<b>Demande de branchement électrique à effectuer par la CCVB</b> auprès d'ENEDIS, puis fournisseur d'énergie à désigner par la CCVB.

**NOTA : aucune servitude identifiée.**

## Principes de circulation :

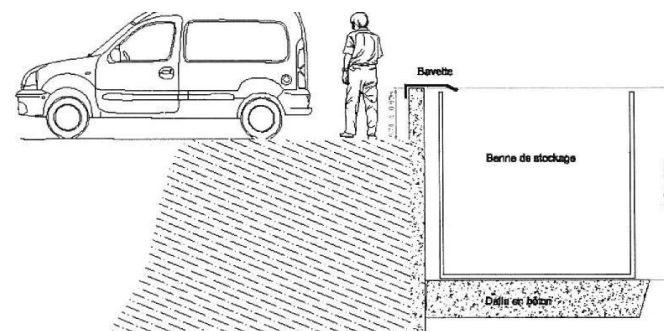
Le terrain est desservi par les voies internes de desserte de la zone.

Sur le site, l'agencement devra :

- offrir une dissociation des flux de circulation entre services et usagers,
- permettre la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès en entrée avec reflux des véhicules qui ne seraient pas en règle.

- Quais conformes à la réglementation des établissements recevant du public, avec bavettes amovibles:

10



- Gestion des déchets verts, gravats et bois en casiers :

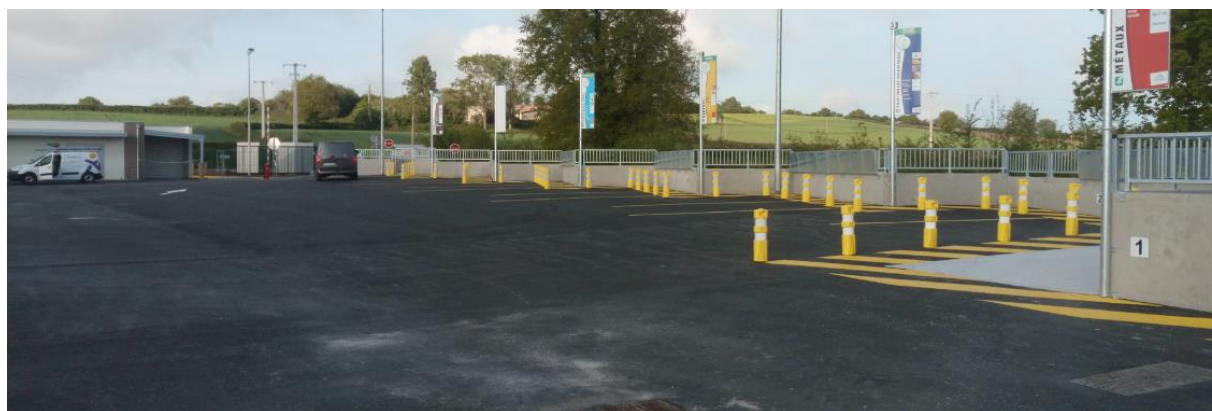


11

- Locaux divers :



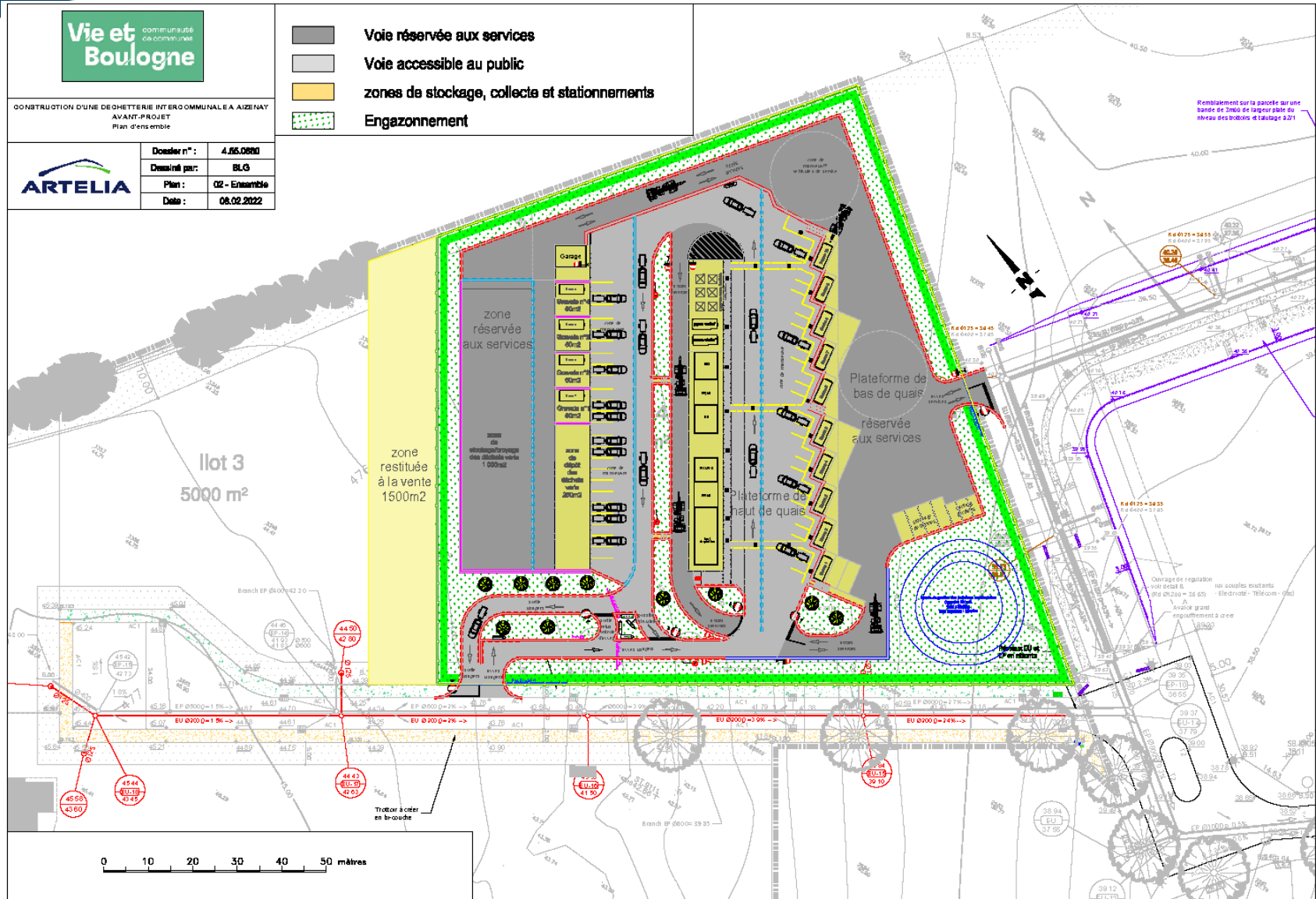
- Photos de déchetteries de référence :



## Sont présentés ci-après :

- Plans masse d'aménagement,
- Plans des locaux,
- Visuels en 3D.

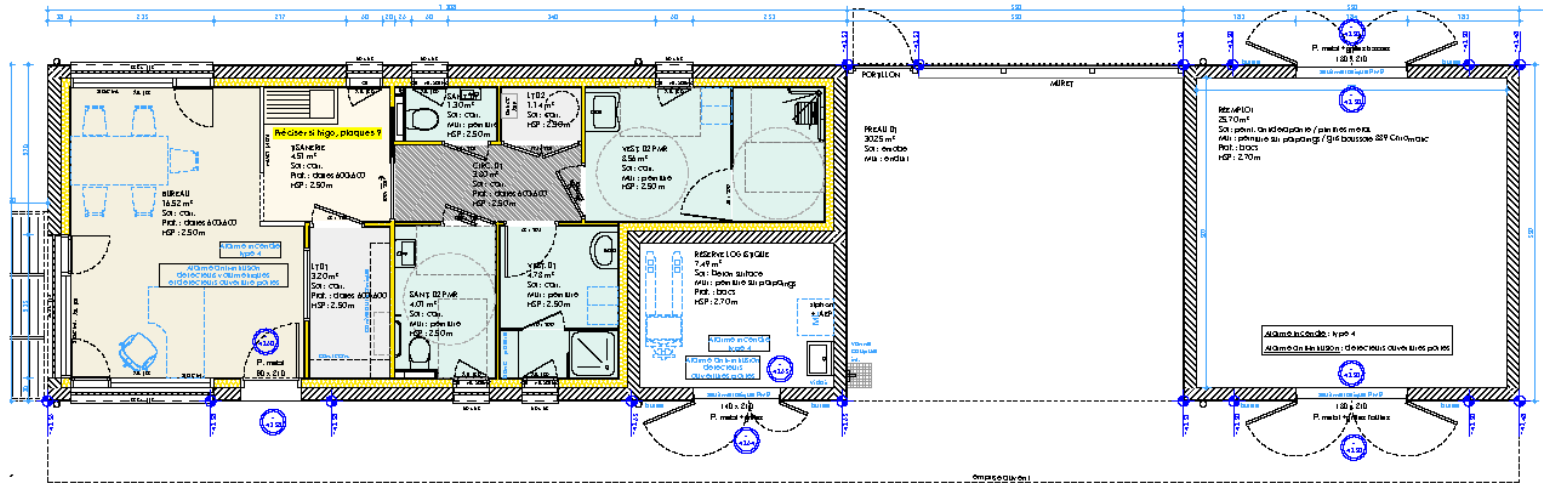
## Plan masse :



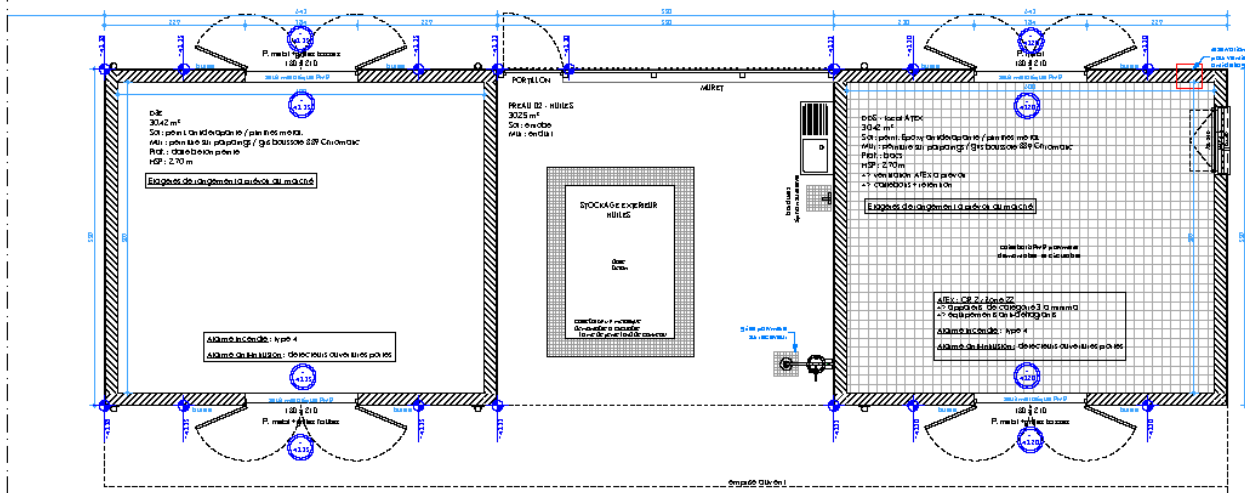
■ Plan masse :



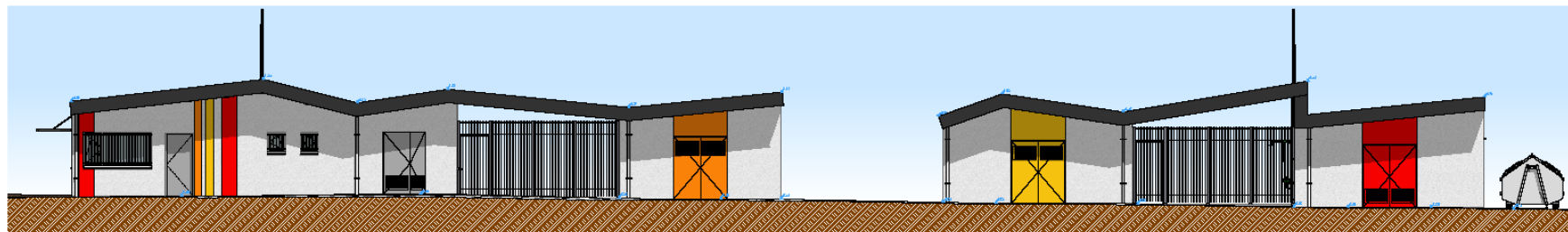
## Locaux d'exploitation et de stockage:



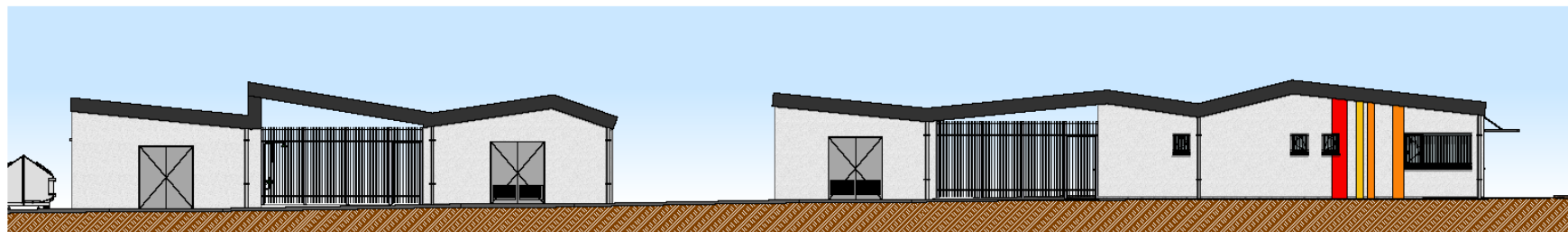
16



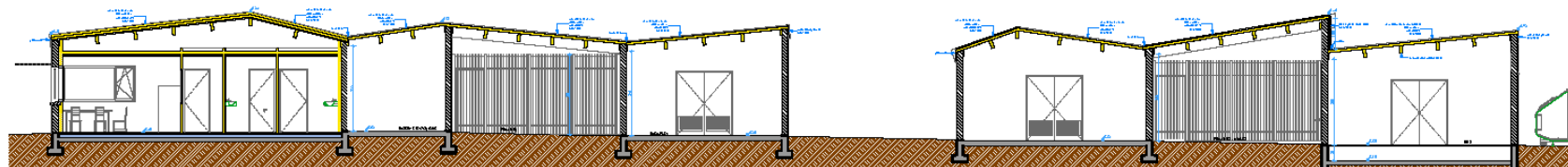
- Locaux d'exploitation et de stockage:



FACADES SUD EST



FACADES NORD OUEST



COUPE LONGITUDINALE



- Visuels en 3D:



- Visuels en 3D:



- Visuels en 3D:



- Visuels en 3D:



## Evaluation de coût des travaux :

Lots techniques	Montant HT	TVA 20%	Total TTC	Commentaires / observations
Lot n°1 : Terrassements - VRD - génie civil	1 030 000.00 €	206 000.00 €	1 236 000.00 €	inclus revêtements en enrobé percolé sur aire de stockage gravats/déchets verts (25k€ HT)
Lot n°2 : Métallerie	50 000.00 €	10 000.00 €	60 000.00 €	bavettes amovibles, garde-corps,...
Lot n°3 : Signalisation	45 000.00 €	9 000.00 €	54 000.00 €	
Lot n° 4 : Clôtures - espaces verts	75 000.00 €	15 000.00 €	90 000.00 €	- clôture panneaux treillis soudés - motorisation des portails + système d'ouverture Vigyk inclus
Lot n° 5 : Vidéosurveillance	15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €	fourniture et pose de 6 caméras avec vues sur entrées et locaux (pas de détecteur)
Lot n°6 : Locaux	370 000.00 €	74 000.00 €	444 000.00 €	y compris local garage pour engin d'exploitation (30 k€ HT)
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 585 000.00 €</b>	<b>317 000 €</b>	<b>1 902 000 €</b>	<b>SUIVANT COUTS CONSTATES DEBUT 2022</b>
<i>Somme à valoir divers et imprévus (10%)</i>	<i>158 500.00 €</i>	<i>31 700.00 €</i>	<i>190 200.00 €</i>	<i>provision incertitude évolution des coûts des matières et fournitures</i>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 743 500.00 €</b>	<b>348 700 €</b>	<b>2 092 200 €</b>	

⇒ **Nota :**

*Ces estimations sont établies sous réserve des résultats des études géotechniques, en cours de réalisation, qui permettront d'affiner les dimensionnements des fondations des ouvrages et des structures de voirie.*

## Planning prévisionnel:

- **Planning optimisé avec réalisation des consultations d'entreprises en temps masqué pendant instruction du dossier ICPE.**
- **mise en service de la déchetterie pour la CCVB: septembre 2023.**

	2022												2023									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Etudes</b>																						
ETP, AVP	■	■																				
Etablissement et instruction du dossier permis de construire			■																			
Etablissement et instruction du dossier ICPE - enregistrement																						
Dossier PRO/DCE																						
Consultation des entreprises																						
Analyse des offres et notification des marchés de travaux																						
<b>Travaux</b>																						
Période de préparation																						
Travaux																						
Réception																						
<b>Mise en service de la nouvelle déchetterie</b>																						■

confirmation de non exigence d'étude d'impact

instruction

instruction

démarrage à réception de l'arrêté préfectoral ICPE

24

**NOTA : Planning prévisionnel dans l'hypothèse d'une procédure complète au titre des ICPE :**

- **Sous le régime de l'enregistrement,**
- **Sans exigence d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale (sinon, études et instructions complémentaires impactant le planning d'environ +12mois).**



**Merci de votre attention**

25

